

Retraites agricoles : "un projet injuste et insuffisant pour les agriculteurs", selon la députée Gisèle Biémouret.



Retraites agricoles : "un projet injuste et insuffisant pour les agriculteurs", selon la députée Gisèle Biémouret.

À l'occasion de la semaine de contrôle, Gisèle Biémouret a questionné le Gouvernement sur les modalités contenues dans le projet de réforme des retraites sur le volet agricole.

"Elle a exprimé de vifs doutes quant à la promesse de justice sociale sachant que rien n'est prévu pour les actuels retraités - représentant 1,3 million de personnes - et n'ayant perçu aucune revalorisation de l'actuelle majorité. Pourtant avec leurs modestes pensions, leur situation demeure préoccupante. Dans sa réponse, le Secrétaire d'État chargé des retraites a confirmé l'absence de mesure de rattrapage.

Dans son rapport, le haut-commissaire préconisait de revaloriser le minimum de pension à 85 % du SMIC. Le Gouvernement entend appliquer cette disposition que pour celles et ceux ayant accompli une carrière complète, et donc elle ne prévoit aucune compensation pour les carrières incomplètes qui peuvent représenter jusqu'à 40 % des personnes concernées. En l'état actuel, ce projet n'est ni avantageux pour les agriculteurs, ni ne répond aux enjeux d'équité et de solidarité entre les Français.

L'ensemble des groupes parlementaires de gauche demande le retrait du projet afin que soient ouvertes de vraies négociations avec les organisations syndicales, pour un système de retraites pleinement juste et solidaire, porteur de progrès pour toutes et tous, sans allongement de la durée de la vie au travail.

Enfin, elle regrette l'absence de prise en compte du sujet, malgré sa suggestion, dans le programme de la visite qu'effectuera le ministre de l'agriculture, ce vendredi, dans le Gers. Elle constate amèrement que le dialogue social se résume à un monologue retenant un projet à la fois injuste pour les retraités agricoles et insuffisant pour celles et ceux qui le deviendront dans les années à venir".